Nations Unies E/HLPF/2019/3/Add.3



Conseil économique et social

Distr. générale 30 avril 2019 Français Original : arabe

Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Organisé sous les auspices du Conseil économique et social 9-18 juillet 2019 Point 2 de l'ordre du jour

Note du Secrétariat transmettant les rapports des forums régionaux pour le développement durable

Rapport de la réunion de 2019 du Forum arabe pour le développement durable

Réunion de 2019 du Forum arabe pour le développement durable

Donner des moyens d'action aux personnes et garantir l'inclusion et l'égalité dans la région arabe

Maison des Nations Unies, Beyrouth, 9-11 avril 2019





Introduction

- 1. En collaboration avec la Ligue des États arabes et les organismes des Nations Unies actifs dans la région arabe, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a organisé la réunion de 2019 du Forum arabe pour le développement durable sur le thème « Donner des moyens d'action aux personnes et garantir l'inclusion et l'égalité dans la région arabe » qui s'est tenu à Beyrouth, du 9 au 11 avril 2019, sous la présidence de l'Iraq.
- 2. Le Forum arabe pour le développement durable est une réunion régionale de haut niveau qui a pour mission d'examiner et de suivre la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région arabe. Les cinq réunions précédentes du Forum ont eu lieu à Amman en 2014 et 2016, à Manama en 2015, à Rabat en 2017 et à Beyrouth en 2018. La Déclaration de Doha sur la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030, adoptée à la vingt-neuvième session de la CESAO (tenue à Doha du 13 au 15 décembre 2016) a confirmé que la réunion du Forum arabe était l'occasion pour les Gouvernements des États arabes et les acteurs du développement durable de se retrouver chaque année afin d'examiner les expériences nationales et régionales et d'envisager les moyens de mise en œuvre du Programme 2030 aux échelons national et régional¹. Les documents issus de la réunion du Forum sont portés à la connaissance du forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se réunit chaque année en juillet à New York.
- 3. Les réunions préparatoires ci-après ont eu lieu entre la session de 2018 et la présente session : 1) Conférence internationale sur le financement du développement durable et la lutte contre les flux financiers illicites (novembre 2018) ; 2) réunion du forum de la jeunesse dans la région arabe (décembre 2018) ; 3) forum parlementaire sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région arabe (janvier 2019) ; 4) consultation régionale du Forum arabe pour le développement durable et du forum politique de haut niveau sur les questions relatives à l'environnement et aux ressources naturelles (janvier 2019) ; 5) réunion du Forum arabe de haut niveau au sujet du Sommet mondial sur la société de l'information et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (mars 2019) ; 6) consultation régionale sur les changements climatiques en préparation des réunions du Forum arabe pour le développement durable et du forum politique de haut niveau (mars 2019) ; 7) forum régional de la société civile à précédant la réunion du Forum arabe pour le développement durable (avril 2019).
- 4. Sept séances plénières ont été consacrées au thème principal, à savoir « Donner des moyens d'action aux personnes et garantir l'inclusion et l'égalité dans la région arabe », ainsi qu'aux moyens d'exécution sur le plan régional et aux expériences nationales quant à l'ancrage du Programme 2030 dans les réalités locales et à leur suivi et à leur examen. Neuf séances thématiques ont été consacrées à des questions prioritaires pour la région arabe, ainsi qu'une table ronde sur les examens nationaux volontaires.
- 5. Les participants ont adopté plusieurs messages clefs à transmettre au forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se réunira à New York

Le mandat du Forum découle d'un ensemble de résolutions de la CESAO, y compris la résolution 327 (XXIX) relative au fonctionnement du Forum arabe pour le développement durable, adoptée à la vingt-neuvième session ; la résolution 314 (XXVIII) concernant le Forum arabe pour le développement durable, adoptée à la vingt-huitième session, tenue à Tunis du 15 au 18 septembre 2014 ; et la résolution 322 relative à l'appui à la mise en œuvre du Programme 2030 par les États membres, adoptée à la deuxième réunion du Comité exécutif de la CESAO, tenue à Amman du 14 au 16 décembre 2015.

du 9 au 18 juillet 2019 sur le thème « Donner des moyens d'action aux personnes et garantir l'inclusion et l'égalité ». Les textes issus de la réunion du Forum arabe seront également présentés à la sixième réunion du Comité exécutif de la CESAO prévue en janvier 2019. Les messages ont été élaborés du point de vue de la région arabe, afin d'aider à la compréhension des priorités de la région en ce qui concerne les objectifs de développement durable examinés dans le cadre de la réunion de 2019 du forum politique de haut niveau.

I. Messages clefs de la réunion de 2019 du Forum arabe pour le développement durable

A. Messages clefs sur la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030 dans la région arabe

Messages d'ordre général

- 1. L'année 2019 est décisive pour le suivi et l'examen du Programme 2030 et une occasion que tous les États de la région doivent saisir pour réaffirmer leur engagement en faveur du Programme et accélérer les progrès réalisés en réexaminant d'un œil critique les moyens de développement qu'ils ont employés et en prenant les initiatives requises, tout en encourageant la communauté internationale à honorer, elle aussi, ses engagements.
- 2. Le Forum arabe joue un rôle de plus en plus important pour ce qui est de rassembler tous ceux qui participent au suivi et à l'examen du Programme 2030 au fil des années et d'accroître les possibilités d'intégration et de coopération régionale, notamment en ce qui concerne les questions transfrontières et les difficultés communes aux États arabes. Le Forum joue un rôle important dans l'échange des données d'expérience, la diffusion du savoir et la réaffirmation de l'engagement sur la voie du développement durable aux plans régional et international.
- 3. Quatre ans après l'adoption du Programme 2030, les progrès réalisés tant dans la région arabe que dans le monde sont loin de satisfaire les espoirs et les ambitions. Les taux de pauvreté, de famine et d'inégalité s'accroissent, les conflits et les guerres se propagent, les changements climatiques menacent la viabilité de la planète, les taux de croissance se ralentissent, le mode de consommation actuel entraîne la dégradation de l'environnement et la polarisation politique mondiale fait obstacle au travail collectif.
- 4. Malgré les avancées faites par les États arabes et dans de nombreux domaines du développement, notamment l'éducation et la santé, les progrès tels que mesurés par les indicateurs relatifs aux 17 objectifs de développement durable ont été insuffisants. Il semble qu'aucun des États arabes ne réalisera les objectifs de développement durable d'ici à 2030.
- 5. Les énormes difficultés auxquelles les États et les peuples de la région font face, et dont certaines sont chroniques et profondément enracinées, retardent le progrès. Il s'agit notamment de l'augmentation de la pauvreté, de l'absence de croissance économique durable, inclusive et équitable, de la prolifération des conflits qui entravent les possibilités de croissance économique et sociale, de l'augmentation des taux de chômage, surtout chez les jeunes, des écarts de développement considérables entre régions et catégories sociales et de l'inégalité entre les sexes. Les États ont besoin d'institutions qui soient capables de répondre aux besoins de toutes les catégories sociales et de toutes les régions. La coordination des politiques interinstitutions est faible et il faudrait faire participer les diverses parties prenantes, y compris la société civile, les jeunes et le secteur privé. À tout cela s'ajoutent les

19-07093 3/24

problèmes posés par les changements climatiques et la rareté des ressources naturelles, de l'eau en particulier.

- 6. L'occupation étrangère et les conflits ont une influence considérable sur les peuples de la région, leurs institutions, leurs ressources naturelles et leurs infrastructures et sur la paix intérieure et la réalisation du développement durable. Non seulement ils empêchent la région de lancer un projet de développement transformateur, ils entraînent aussi une grande dégradation des acquis essentiels au développement, notamment en matière de santé, d'éducation et d'autonomisation des femmes et des filles.
- 7. Il est essentiel que les États arabes et les organismes internationaux et régionaux qui sont actifs dans la région s'emploient à combler les lacunes sur le plan des données, ventilées en particulier, non seulement pour mesurer le progrès réalisé, mais aussi pour améliorer les politiques et les programmes et réduire la distance qui sépare les États arabes des cibles et des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- 8. Des institutions efficaces, des constitutions et des réformes législatives et juridiques demeurent essentielles pour parvenir à la réalisation d'un développement durable, de l'égalité et de la justice et veiller à la cohérence entre les plans de développement nationaux et le Programme 2030.

Examens nationaux volontaires

- 9. La réunion du Forum arabe pour le développement survient à un moment crucial pour offrir aux pays l'occasion de débattre et à ceux d'entre eux qui se préparent à présenter des rapports nationaux volontaires au forum politique de haut niveau de prendre connaissance des expériences vécues par leurs pairs, y compris les problèmes rencontrés par les pays ayant effectué un examen national volontaire durant les années précédentes.
- 10. Les examens nationaux volontaires ont concouru à susciter un changement positif dans la notion de planification du développement en donnant l'occasion d'élaborer et de mettre en place des mécanismes de coordination entre les diverses structures institutionnelles et en encourageant certains pays arabes à réexaminer leur processus d'établissement du budget national.
- 11. À l'issue de trois cycles d'examens nationaux volontaires, la problématique des partenariats et d'une approche inclusive demeure le maillon le plus faible, car on se contente d'un minimum de consultations au lieu d'adopter une démarche collaborative à laquelle participent la société civile, le secteur privé, les parlements et les universités et qui fasse en sorte que les sociétés locales contribuent véritablement au règlement des problèmes nationaux dans l'optique du Programme 2030.
- 12. Alors que le premier cycle d'examens nationaux volontaires a permis de connaître la situation sur le terrain, de déterminer les priorités et de lancer des dialogues nationaux sur l'adaptation des orientations nationales aux objectifs de développement durable et de déceler le manque de données, le deuxième cycle a aidé les pays qui ont tenté cette expérience à évaluer le progrès réalisé et à créer des partenariats avec la société civile et le secteur privé, notamment, et servi d'outil pour le règlement des problèmes de développement nationaux.
- 13. L'examen national volontaire est un processus continu qui ne s'arrête pas une fois que le rapport est présenté au forum politique de haut niveau et certaines lacunes persistent dans l'étape succédant l'examen, surtout dans la mise au point de mécanismes de diffusion des résultats, de publication du rapport et d'exécution des recommandations qui en découlent.

14. Les difficultés auxquelles se heurtent les systèmes statistiques, le manque de données, la faiblesse des capacités et la rareté des ressources ne doivent pas empêcher le États d'honorer les engagements qu'ils ont pris envers leurs peuples et d'appliquer le principe de ne laisser personne de côté.

Moyens de mise en œuvre

A. Financement

- 15. Il existe un net écart entre les pays en développement et les pays avancés dans la région arabe quant à l'accès aux marchés, au financement et à la technologie. Pour le réduire, les États doivent, ensemble, participer davantage à l'action et aux négociations internationales et promouvoir l'investissement et les échanges commerciaux.
- 16. La diversification économique, la redistribution des richesses et le financement selon les besoins des diverses catégories et régions contribuent à réduire le déficit de financement dans les États de la région et renforcent l'égalité et la croissance inclusive.
- 17. Les États de la région peuvent tirer parti du financement d'activités de lutte contre les changements climatiques plus efficaces et d'une harmonisation du Programme 2030 avec l'Accord de Paris relevant de la Convention-cadre des Nations Unies. Pour y parvenir, ils doivent réformer le cadre politique régional, intensifier la coordination et l'intégration entre les secteurs environnementaux, sociaux et économiques et élaborer des projets remplissant les conditions requises pour favoriser l'accès des pays de la région à de nouvelles possibilités de financement.

B. Technologies

- 18. Il importe que les États arabes participent à l'ère de la quatrième révolution industrielle et mettent à profit de nouvelles technologies comme l'Internet des objets, l'intelligence artificielle, les robots et les villes intelligentes et d'autres solutions innovantes pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.
- 19. Les États arabes doivent investir dans la technologie pour éliminer l'analphabétisme sous toutes ses formes et améliorer la qualité de l'enseignement comme moyen essentiel de permettre aux personnes de vivre dans la dignité.
- 20. La technologie, sous toutes ses formes, offre des possibilités d'émancipation aux femmes, aux personnes handicapées et aux jeunes en leur permettant de mieux intégrer le marché du travail. Elle aide aussià briser les barrières géographiques et à surmonter les contraintes culturelles qui entravent la communication, l'échange de connaissances et l'accès aux données. Elle constitue un outil dont ils se servent dans la vie quotidienne et les aide à gagner un revenu, sans compter sa contribution au renforcement des compétences novatrices et à leur transformation en projets et en applications lucratifs.

C. Partenariats

- 21. Il importe d'envisager des modèles novateurs, participatifs et transparents (ouverture des données publiques, budget participatif notamment) et de s'employer à institutionnaliser ces modèles et à diffuser le savoir et la culture qui s'y rapportent afin de lutter contre l'endémie de la corruption, de remédier au manque de transparence dans les budgets, de réduire les montants excessifs consacrés à la défense et de renforcer les organismes de contrôle et d'en accroître l'indépendance.
- 22. Il faut renforcer le rôle et accroître la participation de la société civile en assurant un climat favorable et un cadre juridique et institutionnel fondé sur les

19-07093 5/24

principes de bonne gouvernance et de transparence et de créer des mécanismes d'établissement des responsabilités qui garantissent une évaluation objective et une collaboration effective à la mise en œuvre, au suivi et au contrôle.

- 23. Il faut faire participer les parlements et en renforcer l'activité législative et de supervision afin d'élaborer des plans, des stratégies et des budgets qui tiennent compte des priorités nationales en matière de développement.
- 24. Il faut favoriser la mise en place de partenariats avec le secteur privé dans le respect des principes de responsabilité sociale des entreprises, tout en appuyant les dispositifs de contrôle et de responsabilisation dans ce domaine afin que ce secteur participe, lui aussi, à la réalisation des objectifs de développement durable.

D. Données

- 25. La plupart des données disponibles dans les pays arabes, indépendamment des méthodes suivies pour les recueillir, ne sont pas ventilées comme indiqué dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir suivant le revenu, le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique et le statut migratoire, le handicap, le lieu de résidence et d'autres caractéristiques. Il faut redoubler d'effort pour s'assurer de l'exactitude des données et de la mesure dans laquelle elles sont actuelles, précises et adaptées aux divers changements survenus dans la région.
- 26. Il faut souligner que les bureaux de statistiques dans les États touchés par un conflit ont besoin d'une attention particulière et d'une amélioration des compétences, compte tenu de la destruction des documents et des instruments de collecte des données.
- 27. Pour mesurer les indicateurs de la gouvernance et évaluer les progrès réalisés quant à l'objectif 16, il faut disposer d'institutions et de mécanismes qui garantissent l'indépendance et la transparence.

B. Messages clefs sur le thème de la réunion de 2019 du Forum arabe pour le développement durable : Donner des moyens d'action aux personnes et garantir l'inclusion et l'égalité dans la région arabe

- 28. L'égalité est un droit de l'homme et l'un des fondements essentiels du développement. Le coût de la réalisation de l'égalité, quel qu'il soit, est beaucoup moins élevé que celui de l'inégalité, qui engendre la discrimination et la violence, détruit les relations sociales, aboutit à l'instabilité et retarde le développement. Il faut donc consacrer les budgets requis pour réaliser l'égalité.
- 29. Pour parvenir à l'égalité, il faut adopter des politiques globales intersectorielles qui s'attaquent aux causes de l'inégalité et à ses conséquences. Il faut faciliter la création de partenariats entre les divers acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux et en assurer la coordination et investir dans la culture de l'égalité et la diffuser, notamment parmi les jeunes, afin de parvenir à une transformation culturelle et structurelle qui garantisse les droits de l'homme.

- 30. L'égalité étant fondamentalement intersectorielle, elle ne peut pas se limiter aux termes énoncés dans l'objectif 10 de développement durable. Pour quantifier l'inégalité, il faut s'appuyer sur une définition scientifique de ses diverses dimensions, y compris la privation, la marginalisation, l'exclusion et la discrimination aux niveaux économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Il faut donc adopter de nouveaux indicateurs composés qui tiennent compte de l'intersection de ces dimensions et niveaux.
- 31. L'adoption de la décentralisation dans les politiques de développement permet de réduire les disparités et les inégalités entre régions et catégories sociales et de renforcer l'inclusion grâce à la concertation et à la coordination dans le transfert du pouvoir de décision aux sociétés locales.
- 32. Pour respecter le principe consistant à ne laisser personne de côté, il faut que les politiques destinées à promouvoir l'égalité tiennent compte des plus marginalisés et des plus vulnérables, indépendamment de leur nombre. Les inégalités entre les régions d'un même pays demeurent l'un des aspects dominants des inégalités dans le monde arabe.
- 33. L'inégalité est un problème intersectoriel qui ne relève pas seulement de la protection sociale et qu'il faut aborder d'un point de vue juridique dans lequel tous les aspects des droits de l'homme sont pris en compte. Ainsi, il est nécessaire d'intégrer les niveaux d'enseignement des moins de cinq ans dans le système d'éducation obligatoire et gratuite et de s'employer à réduire l'écart entre les régions d'un même État et entre les États quant au coût des soins de santé et des services publics offerts dans ce domaine.
- 34. Il existe une corrélation entre les inégalités parmi les États de la région et les inégalités entre les pays du monde. Cela est dû en partie au déséquilibre structurel qui caractérise les accords commerciaux internationaux et fait accroître les inégalités à l'intérieur des États et parmi eux et à la polarisation qui règne dans les systèmes de gouvernance dans le monde, en particulier ceux qui concernent les échanges commerciaux et qui ont des incidences sur la productivité agricole, la capacité industrielle et la sécurité environnementale.
- 35. Il faut convenir que l'inclusion est essentiellement un principe moral, politique et développemental fondé sur l'idée d'accepter la différence et la pluralité. Elle sera seulement réalisable si tous y participent et deviendra ainsi un moyen de lutte contre l'inégalité.
- 36. Il faut admettre que les stratégies d'élimination de la pauvreté doivent d'abord viser à atténuer la pauvreté dans tous ses aspects et contribuer ainsi à assurer la justice sociale et à réaliser un changement radical et qualitatif qui transforme les catégories pauvres en groupes productifs. Ainsi, la mesure de la pauvreté devrait évoluer constamment de manière à refléter les causes de la pauvreté et non ses symptômes.
- 37. Il faut assurer la participation des personnes handicapées dans une perspective juridique et sociale qui intègre leurs besoins et leurs activités aux plans de développement nationaux et aux politiques relatives à la santé, à l'éducation et à l'emploi. À cet égard, l'ensemble de questions établi par le Groupe de Washington peut servir de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies saines en faveur des personnes handicapées.
- 38. Les jeunes filles risquent davantage d'être pauvres, analphabètes, mariées à un âge précoce et exclues de la vie sociale, économique et politique en raison de la culture patriarcale et d'autres problèmes structurels qui freinent leur autonomisation et leur participation active dans la société.

19-07093 7/24

39. Afin que les États de la région tirent parti du dividende démographique, les gouvernements doivent adopter des démarches globales intersectorielles qui répondent aux besoins des jeunes dans les diverses régions et leur permettent de participer à la prise de décisions, d'améliorer leurs compétences et d'intégrer un emploi, qui mettent fin à l'exode des cerveaux et renforcent la prise de conscience et la culture civique et empêchent l'orientation vers l'extrémisme et le terrorisme.

Inclusion, autonomisation et égalité comme moyens de réaliser la paix et le développe ment

- 40. Il faut insister sur la nécessité d'adopter la démarche porteuse de transformation prévue dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les principes d'inclusion, d'autonomisation et d'égalité dans l'activité des institutions et à tous les niveaux, locaux et centraux, en particulier dans les États en situation de conflit ou d'occupation, afin que ces États soient plus résilients et plus aptes à assurer les conditions essentielles au développement.
- 41. Il faut souligner que les autorités d'occupation israéliennes sont responsables au premier chef de la lenteur du développement dans les territoires palestiniens occupés, du fait notamment qu'elles imposent des contraintes qui empêchent le financement du développement et l'essor de l'économie productive susceptible de favoriser le développement durable.
- 42. Le dialogue national et les efforts visant à réaliser la paix doivent aller de pair avec la protection des institutions d'une part et le relèvement économique d'autre part, afin d'arrêter le déclin du développement qui frappe les pays touchés par un conflit et de faire en sorte que les bases nécessaires à un retour au développement soient établies.
- 43. Le développement du savoir grâce à l'exploitation des sciences et des technologies et à l'échange d'informations et de données et le développement de l'économie grâce à l'adoption de projets d'intérêt commun peuvent aider à établir les bases d'un consensus sur les questions de conflit entre États arabes et entre ces États et leurs voisins. C'est ce qu'on appelle la diplomatie des sciences au service du développement durable.

Promotion de la justice sociale et solidarité dans les pays touchés par les conflits grâce à une protection sociale universelle

- 44. Il est nécessaire d'améliorer les institutions publiques et de les doter des compétences dont elles ont besoin pour s'adapter aux situations d'urgence, surtout à celles qui augmentent les taux de pauvreté, et pouvoir réagir de sorte que toute personne soit prise en compte dans les initiatives et programmes de protection sociale.
- 45. Il importe de tenir compte des réfugiés et des déplacés dans les programmes de protection sociale et d'écarter les obstacles qui empêchent les réfugiés d'intégrer le marché du travail ou ceux qui affaiblissent leur désir de rentrer chez eux lorsqu'ils n'ont plus de raison de se déplacer ou de chercher refuge.
- 46. Il faut considérer le secteur privé comme un acteur et un partenaire dans la réforme et le financement des systèmes de protection sociale, surtout dans les régions touchées par des conflits ou des guerres.
- 47. Il faut souligner que les organismes et les programmes des Nations Unies doivent continuer d'aider les États accueillant des réfugiés et des déplacés afin de les doter de meilleurs moyens d'assurer une protection sociale à leurs citoyens, ainsi qu'à ceux qu'ils accueillent.

Garantie d'une participation régulière et étendue des adolescents et des jeunes dans la région arabe

- 48. Il faut souligner qu'il importe que les jeunes, hommes et femmes, participent à la prise de décisions sur les plans local, national et régional et que les gouvernements créent rapidement des moyens qui garantissent la participation des jeunes à la réalisation de tous les objectifs de développement durable et au suivi des recommandations.
- 49. Il convient de féliciter les jeunes pour les initiatives innovantes qu'ils prennent dans les divers domaines pour participer à la vie publique et d'inviter les organismes des Nations Unies et la Ligue des États arabes à apporter tout le soutien nécessaire à l'organisation de forums de la jeunesse à l'instar de celui qui se réunit dans la région arabe afin de renforcer le dialogue entre les jeunes d'une part et d'accroître leur confiance dans leurs institutions et leurs États d'autre part.
- 50. Il faut encourager les États et la société à ne pas négliger le droit de participation au développement des catégories de jeunes marginalisés, notamment des personnes handicapées, des déplacés et des réfugiés, et la nécessité de protéger ces catégories contre la discrimination ou l'exclusion et d'accorder la priorité à l'autonomisation des filles et des adolescentes.

Consultation régionale au sujet du plan d'action visant à intégrer le volontariat au Programme de développement durable à l'horizon 2030

- 51. Le volontariat peut servir d'accélérateur à la réalisation des objectifs de développement durable si toutes les parties prenantes y participent, y compris la société civile, et s'il est intégré dans les plans de développement nationaux et accompagné de l'élaboration de législations et de politiques novatrices qui renforcent les capacités nationales et appuient la contribution des volontaires à la sauvegarde de la paix dans la société.
- 52. Il faut assurer un climat favorable afin de valoriser le potentiel et la créativité des jeunes et offrir des possibilités de travail volontaire, compte tenu de la nécessité d'améliorer les compétences pour augmenter les chances d'emploi.
- 53. Il faut encourager les États arabes à dialoguer et à échanger des données d'expérience au sujet du volontariat et à se consulter à propos du plan d'action visant à intégrer le volontariat au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et cela dans la période précédant la réunion technique mondiale prévue en 2020.

Ne laisser personne de côté : égalité entre les sexes, autonomisation des femmes et inclusion

- 54. Il faut assurer la représentation et la participation de toutes les femmes, y compris les femmes handicapées, lors de l'élaboration des politiques afin d'ériger des sociétés qui jouissent de l'inclusion et de l'égalité et où chacun a la possibilité d'être autonome, indépendamment de son sexe, de sa situation sociale ou de son état de santé.
- 55. Il est nécessaire d'améliorer la collecte des données relatives aux femmes et aux filles, y compris celles qui sont handicapées, afin de mieux comprendre les intersections des inégalités et les obstacles sociaux que les femmes doivent affronter et d'en tenir compte dans le processus d'élaboration des politiques.

19-07093 **9/24**

L'action future et son influence sur l'égalité entre les sexes

- 56. Compte tenu des changements que connaîtra le monde du travail dans les années à venir, la réalisation de l'objectif 8 est intimement liée à la capacité des travailleurs, des employeurs et des gouvernements de s'adapter au changement qui se produira dans la région et de tirer parti des possibilités qu'offriront la technologie, l'automatisation, l'intégration économique et l'action climatique.
- 57. Il importe que les États investissent dans l'économie domestique et qu'ils appuient cette économie afin d'aider les femmes à intégrer le marché du travail, d'accroître les possibilités d'emploi et de promouvoir la croissance économique.
- 58. Il faut que ceux et celles qui travaillent dans l'économie domestique jouissent des mêmes droits que les autres travailleurs et des conditions du travail décent, y compris le droit d'association et de négociation collective, d'horaires de travail convenables et de conditions de travail favorables sur le plan de la sécurité.

Promotion de l'action climatique dans la région arabe aux fins du développement

- 59. Les changements climatiques aggravent les problèmes de développement dans la région, y compris ceux qui sont liés au conflit, à l'occupation et à l'inégalité, et en compliquent le règlement. C'est pour cela que l'action climatique constitue une priorité pour la région arabe et un moyen de soutenir les efforts déployés pour réduire les risques de catastrophe et réaliser le développement durable.
- 60. Il faut s'employer à promouvoir l'intégration des politiques dans tous les secteurs et la coordination entre les pays de la région afin d'appuyer les efforts déployés pour passer des engagements à l'action climatique concrète sur le terrain.
- 61. Les mesures d'adaptation nécessitent un renforcement de la capacité de résilience des sociétés faibles et un suivi global faisant participer les collectivités locales et les femmes aux prises de décisions.

Renforcement des partenariats comme moyen de promouvoir la cohérence dans les politiques et stratégies nationales afin de réduire les risques de catastrophe et de réaliser le développement durable

- 62. Il faut que les ensembles de parties prenantes, y compris les groupes régionaux chargés de la réduction des risques de catastrophe, collaborent avec les gouvernements afin d'élaborer des stratégies et des politiques nationales tenant compte de la corrélation entre la réduction des risques de catastrophe, les changements climatiques et les objectifs de développement durable.
- 63. Il importe de renforcer les liens entre les sciences et les politiques et de promouvoir les partenariats dans le cadre d'un mécanisme régional bien défini qui tienne compte des difficultés à surmonter et des possibilités offertes et favorise une culture de responsabilité commune et de coopération continue pour la réalisation des objectifs du Cadre de Sendai, de l'Accord de Paris et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

II. Séances et exposés

6. En plus des séances d'ouverture et de clôture, la réunion du Forum a comporté des séances plénières sur le thème principal, à savoir « Donner des moyens d'action aux personnes et garantir l'inclusion et l'égalité dans la région arabe », et sur les examens nationaux volontaires. Les sujets suivants ont été abordés :

19-07093

Première séance Préparation : perspectives de la

réalisation du développement durable

dans la région arabe

Deuxième séance Égalité : politiques et possibilités
Troisième séance Inclusion : politiques et possibilités

Quatrième séance Autonomisation : politiques et

possibilités

Table ronde Enseignements tirés des examens

nationaux volontaires

Cinquième séance Autonomisation, inclusion et égalité aux

fins du développement durable :

promotion des moyens de mise en œuvre

Sixième séance Consultations régionales au sujet du

développement durable. messages adressés au Forum arabe pour le développement durable et au forum

politique de haut niveau

Septième séance Le Forum arabe pour le développement

durable dans le cadre régional et

mondial

7. La réunion a comporté également neuf séances thématiques sur des questions prioritaires pour la région arabe : I. Inclusion, autonomisation et égalité : moyens de parvenir à la paix et au développement ; II. Promotion de l'action climatique dans la région arabe ; III. Garantie d'une vaste participation régulière des adolescents et des jeunes dans la région arabe ; IV. Action future et son incidence sur l'égalité des sexes ; V. Consultations régionales au sujet du plan d'action visant à intégrer le volontariat au Programme 2030 dans la région de la CESAO ; VI. Réexamen de l'inégalité dans les pays arabes ; VII. Promotion de la justice sociale et de la solidarité grâce à une protection sociale universelle dans les pays touchés par les conflits ; VIII. Renforcement des partenariats comme moyen d'appuyer la cohérence des politiques et des stratégies nationales afin de réduire les risques de catastrophe et de réaliser un développement durable ; IX. Égalité des sexes, autonomisation de la femme et inclusion.

A. Séance d'ouverture

8. La Secrétaire générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire exécutive de la CESAO, Rola Dashti, le Ministre iraquien de la planification, en sa qualité de Président de la réunion de 2019 du Forum arabe pour le développement durable, Noori al-Dulaimi ; le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmad Aboul Gheit, et la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, Amina Mohammed, ont pris la parole à la séance d'ouverture. Ils ont abordé la situation et les défis à relever dans la région arabe, en mettant l'accent sur les possibilités de développement durable et sur les progrès réalisés, ainsi que sur la nécessité d'intensifier les efforts dans un contexte national, régional et international qui menace la mise en œuvre du Programme 2030.

19-07093 11/**24**

B. Séances plénières

Première séance – Entrée en matière : vers la réalisation des objectifs de développement durable dans la région arabe

- 9. Le Secrétaire exécutif adjoint chargé des programmes à la CESAO, Mounir Tabet, a animé la séance, à laquelle ont participé la Ministre égyptienne de la planification, du suivi et de la réforme, Hala El Saeed, le Ministre yéménite de l'industrie et du commerce, Mohamed Abdul-Wahed al-Maitami, le Directeur général du Service du développement régional et local au Ministère iraquien de la planification, Mohamad Mohsen El Sayyed, la Secrétaire générale du Conseil national soudanais de la population, Limiaa Khalfallah, et le Secrétaire général du Ministère qatarien des affaires étrangères, Ahmad bin Hassan Al Hammadi.
- 10. Les intervenants ont donné un aperçu des difficultés rencontrées en matière de développement et des stratégies adoptées pour y remédier. Ils ont insisté sur la nécessité de recueillir des données afin de parvenir à une perception exacte des indicateurs de développement dans la région et de recenser les difficultés et d'élaborer les politiques qui permettent le mieux de les surmonter. Les intervenants ont évoqué la collaboration entre les gouvernements et les diverses parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans, des programmes et des stratégies de développement nationaux et l'accent mis sur les sociétés locales moins développées que les autres. Ils ont souligné l'importance de la coopération dans l'adaptation des objectifs de développement durable au contexte national et la poursuite de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'établissement du lien entre la garantie constitutionnelle, les réformes juridiques et les programmes d'exécution dans la réalisation du développement, ainsi que l'importance de l'intégration économique régionale, de la place centrale qu'il faut accorder à la personne dans le processus de développement et de la nécessité d'établir un nouveau contrat social arabe.
- 11. Cette séance a également mis la lumière sur la relation entre les conflits et la dégradation du processus de développement, ainsi que sur l'absence de la paix qui rend la réalisation du développement durable extrêmement difficile. Le débat a porté sur les résultats obtenus et les difficultés rencontrées par certains États, notamment en ce qui concerne la mobilisation de fonds pour le développement, le déclin de l'action multilatérale, la dégradation des partenariats, le retour au protectionnisme et l'effet néfaste de l'occupation israélienne sur la réalisation du développement.

Deuxième séance – Égalité : politiques et possibilités

- 12. Le Coordonnateur principal de la Common Space Initiative, Omar Abdulaziz Hallaj, a présidé la séance, à laquelle ont participé l'expert libanais en matière de développement, Adib Nehmé, la consultante à la Cour de cassation tunisienne, Monia Ammar, juge, l'ancienne Ministre jordanienne du développement social, Reem Abu Hassan, et le Conseiller du Ministre palestinien du développement social, Ayman Sawalha.
- 13. Les intervenants ont abordé la question de l'inégalité sous diverses dimensions, y compris le niveau international et les disparités entre pays, le niveau national et les écarts entre les zones rurales et les zones urbaines, entre les catégories d'âge, les catégories sociales et les deux sexes. Partant du principe consistant à ne laisser personne de côté, ils ont souligné l'énorme fossé qui sépare le cadre normatif relatif à l'égalité entre les sexes et ses mécanismes d'application dans la pratique et sur la nécessité d'ancrer les notions d'égalité et de droits dans la culture locale et de les renforcer à l'aide de lois. Ils ont également examiné la question de la pauvreté dans la région arabe dans un contexte où les plus riches du monde possèdent une part de plus en plus grande des ressources financières, tandis que la part des classes moyennes

19-07093

et pauvres ne cesse de diminuer. Ils ont souligné la nécessité de comprendre la structure de la pauvreté et de traduire les politiques nationales en programmes d'exécution efficaces, tout en accordant une attention particulière aux changements relatifs à la méthode d'évaluation des indicateurs de la pauvreté pluridimensionnelle. Ils ont mis l'accent sur la nécessité, pour évaluer l'inégalité, d'adopter une démarche intégrée fondée sur la comparaison entre les catégories sociales qui profitent le plus du développement et celles qui en tirent un moindre bénéfice, en utilisant dans cette évaluation le grand nombre possible de catégories sociales. Le débat a également porté sur le lien entre l'égalité des chances et des résultats et la liberté individuelle, sur le rôle de la société civile dans la sensibilisation et la détermination des situations d'inégalité et sur le fait que les gouvernements doivent intervenir pour assurer les libertés. La séance a abordé les problèmes structurels auxquels les États de la région sont confrontés dans les domaines normatif, juridique, social et économique, notamment le fait que les richesses sont distribuées dans un souci de maximisation de la rente au lieu d'être investies dans des projets productifs ajoutant de la valeur à l'économie. Il fallait donc examiner la structure et les mécanismes de distribution de la richesse, sans oublier l'influence des conflits et de l'accumulation de la dette nationale sur le ralentissement du développement. La Tunisie et la Jordanie ont donné des exemples pour montrer comment ils promouvaient les principes d'égalité et comment les campagnes menées par la société civile avaient poussé leur gouvernement à prendre des mesures juridiques pour réduire l'inégalité.

Troisième séance - Inclusion : politiques et possibilités

- 14. Hania Sholkamy, Professeure associée au centre des recherches sociales à l'Université américaine du Caire, a présidé la séance, à laquelle ont participé la Directrice générale exécutive de la stratégie de réduction de la pauvreté au Ministère iraquien de la planification, Najla Ali Mourad, le Professeur à l'Institut national de la statistique et de l'économie appliquée au Maroc, Abdoulkhaleq Touhami, le Directeur général au Ministère tunisien des affaires locales et de l'environnement, Lotfi Ben Saïd, et le Président du Haut Conseil jordanien pour les droits des personnes handicapées, Mohannad el-Azzé.
- 15. Les intervenants ont examiné la notion d'inclusion et les mécanismes qui assurent sa réalisation, surtout dans la région arabe qui se heurte à des difficultés considérables quant à l'acceptation du concept de diversité, en particulier la diversité fondée sur la représentation, en soulignant que l'inclusion était le meilleur moyen de lutter contre l'inégalité. Ils ont examiné des plans et des expériences nationaux consacrés à la réalisation de l'inclusion économique et à la lutte contre la pauvreté et conclu qu'il importait de s'intéresser aux problèmes opérationnels découlant des initiatives de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités. Ils ont trouvé que le ciblage, les moyens de mise en œuvre et la gouvernance constituaient les plus grands défis à relever pour ces initiatives et envisagé la décentralisation comme moyen de parvenir à l'inclusion, en particulier dans les régions marginalisées. En ce qui concerne l'inclusion des personnes handicapées, groupe vaste et marginalisé dans les pays arabes, les participants ont souligné qu'il fallait éliminer les stéréotypes dans l'élaboration des politiques. Ils ont examiné les obstacles qui empêchaient l'inclusion dans la région, notamment l'inefficacité des politiques de redistribution du produit de la croissance, dont les pauvres bénéficient à peine, en l'absence d'une approche fondée sur les droits, l'accent mis sur l'aspect économique de l'inclusion au détriment des aspects sociaux et juridiques et le manque de participation. À ce propos, ils ont affirmé que l'inclusion n'était pas une question de distribution et devrait donc être fondée sur l'égalité.

19-07093

Quatrième séance – Autonomisation : politiques et possibilités

- 16. La Directrice chargée de l'information au Center of Arab Women for Training and Research (Tunisie), Atidel Mejbri, a animé la séance, à laquelle ont participé le Ministre yéménite de l'éducation et de l'enseignement, Abdullah Lamlas, une jeune étudiante yéménite, Manar Zgheir, la facilitatrice et défenseure de l'éducation en Égypte, Nabila Youssef, et le Directeur général de l'Observatoire national de la jeunesse en Tunisie, Foued Aouni.
- 17. La séance a porté essentiellement sur la notion d'autonomisation en mettant l'accent sur l'éducation, l'emploi et la participation en tant que piliers de l'autonomisation dans la région arabe. Les intervenants ont souligné qu'il fallait autonomiser les jeunes pour résoudre leurs problèmes et répondre à leurs besoins. Les jeunes constituent un grand pourcentage des habitants de la région arabe, le plus grand en comparaison avec les autres régions. Mais il s'agit d'une catégorie qui connaît un chômage et une pauvreté massifs, un manque de communication et de confiance à l'égard des responsables des pouvoirs publics et une attention insuffisante de la part des médias. Bien qu'ils représentent une opportunité démographique, compte tenu de leur aptitude à innover et à stimuler le changement positif dans la société, les jeunes sont confrontés à des difficultés politiques, sociales, économiques et culturelles, y compris chômage, abandon scolaire, disparité des perspectives économiques entre les régions, multiplicité des modèles culturels proposés et apparition de phénomènes comportementaux et sociaux à haut risque comme la migration irrégulière.
- 18. Dans ce contexte, les participants ont examiné des expériences nationales et locales présentées par le Yémen et l'Égypte, mettant en évidence les problèmes qui entravent la continuité de l'enseignement dans les pays touchés par un conflit et les priorités de développement nécessaires à leur résolution. Ils ont examiné également les possibilités offertes par la technologie pour alphabétiser et éduquer les adultes et atteindre les groupes marginalisés. Les participants ont affirmé qu'il fallait diffuser la culture du développement auprès des jeunes et intégrer ce groupe économiquement, socialement et politiquement afin de tirer parti de ses capacités.

Table ronde – Enseignements tirés des examens nationaux volontaires

- 19. Le spécialiste libanais en matière de développement, Adib Nehmé, a animé la séance, au cours de laquelle des exposés ont été présenté par la conseillère interrégionale au Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Saras Jagwanth, et la représentante de l'Unité du Programme 2030 à la CESAO, Hania Sabbidin Dimassi. Des allocutions ont également été prononcées par le Directeur du Département de la coopération internationale au Ministère qatarien des affaires étrangères, Tariq Al-Ansari, le représentant du Ministère saoudien de l'économie et de la planification, Samaher Al Shelali, la Directrice générale à la Direction générale de la planification du développement au Haut Conseil omanais de la planification, Intissar Alwahaibi, le Secrétaire général du Ministère jordanien du travail, Ziad Obeidat, le Vice-Ministre aux affaires de la planification au Ministère égyptien de la planification, du suivi et de la réforme administrative, Ahmad Kamali, et le Directeur adjoint de la Commission de la planification et de la coopération internationale en République arabe syrienne, Fadlala Garzaldeen.
- 20. Les participants ont convenu que l'élaboration d'examens nationaux volontaires ne se dissociait pas de la mise en œuvre du Programme 2030 et que les examens ne se limitaient pas à la formulation d'un rapport et à sa présentation au forum politique de haut niveau. Il s'agissait d'un processus visant à favoriser un dialogue sincère et franc au sujet des possibilités offertes et des difficultés rencontrées dans les pays en matière de développement. Au cours de cette séance, le débat a porté sur l'étape succédant à l'élaboration des premiers examens nationaux volontaires et sur les

meilleures pratiques suivies pendant et après l'examen, l'accent étant mis sur les expériences faites par de nombreux pays à cet égard. Il a porté également sur les orientations des institutions de la région quant au processus d'établissement de l'examen. Des représentants d'État ont donné un aperçu de leur expérience nationale dans l'élaboration de l'examen volontaire et des difficultés qu'ils avaient rencontrées au cours du processus. Ils ont également évoqué la manière dont les examens les avaient aidés à déterminer les priorités de développement et à en planifier l'exécution et à remédier aux imperfections dans les plans de développement. Ils se sont entendus sur les problèmes relatifs aux données, à leur exactitude, leur classification et leur ponctualité, et sur la nécessité de se doter de meilleurs moyens en matière de collecte et d'utilisation des données. Ils ont signalé les problèmes que les rapports sur les examens volontaires nationaux avaient permis de détecter, notamment l'incohérence entre les plans nationaux et les objectifs de développement durable, la faiblesse des budgets publics consacrés au développement et l'influence de l'accroissement démographique constant sur les efforts de développement durable, ainsi que les obstacles découlant des guerres et des conflits.

Cinquième séance – Autonomisation, inclusion et égalité en faveur du développement durable : moyens de mise en œuvre

- 21. Le Directeur exécutif du centre égyptien de recherche sur l'opinion publique, Magued Osman, a présidé la séance, à laquelle ont participé le spécialiste de l'informatique au Ministère mauritanien de l'intérieur et de la décentralisation au Département des groupes régionaux, Hamza Ould Bakar, la spécialiste jordanienne du financement et de la lutte contre la corruption, Kinda Hattar, et le spécialiste stratégique des orientations du Sommet mondial de la société de l'informatique et du Forum mondial sur la gouvernance de l'Internet au Koweït, Qoussei el-Chatti.
- 22. Les intervenants ont abordé la question de l'intégration et de l'utilisation des objectifs de développement durable sur le plan local, conditions essentielles à l'application du principe consistant à ne laisser personne de côté, en mettant l'accent sur la bonne gestion du degré d'intégration. À cet égard, l'expérience mauritanienne a mis en évidence les mécanismes et les moyens qui étaient mis en place pour faire participer les collectivités locales et les municipalités au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du Programme 2030. Les intervenants ont abordé également la question de la contribution des technologies de l'information et de la communication à la réalisation des objectifs de développement durable en évoquant les difficultés relatives à l'accès à ces technologies et l'importance de la transition vers l'économie numérique, en particulier en ce qui concerne l'objectif 8 relatif à l'égalité entre États et au sein des États. Ils ont abordé en outre les changements rapides prévus sur le marché du travail et l'intérêt du recours à la technologie pour la réalisation de l'objectif 5 concernant l'égalité entre les sexes et le rôle de la technologie comme moyen d'accéder aux informations, d'exprimer une opinion, de briser les barrières géographiques et d'autonomiser les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. Les intervenants ont discuté du financement du développement en évoquant les énormes budgets consacrés à la défense aux dépens des secteurs de développement et envisagé la lutte contre la corruption comme un moyen de financement, les bénéfices de cette lutte étant susceptibles de combler la totalité du déficit de financement du développement dans la région.

Sixième séance – Consultations régionales préparatoires sur le développement durable : messages à la réunion de 2019 du Forum arabe pour le développement durable et au forum politique de haut niveau

23. Le Chef du Groupe chargé du Programme 2030 à la CESAO, Karima El Korri, a animé la séance, à laquelle ont été examinés les principaux messages issus des

15/24 15/24 15/24

diverses consultations qui avaient eu lieu dans le cadre des préparatifs des réunions de 2019 du Forum arabe pour le développement durable et du forum politique de haut niveau. Le Directeur du Département de la recherche au sein de l'Union des banques arabes à Beyrouth, Ali Awdeh, a présenté les documents issus de la conférence mondiale sur le financement du développement durable et la lutte contre les flux financiers illicites organisée en novembre 2018. Le représentant du réseau de jeunes Y-PEER au Caire, Hager Ebaid, a présenté les résultats de la réunion du forum des jeunes de la région arabe, organisée en décembre 2018, et la députée tunisienne Leila Ould Ali a présenté les documents issus de la réunion du forum parlementaire sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région arabe, organisée en janvier 2019. Le Directeur général de la planification et des politiques au sein de l'autorité chargée de la qualité de l'environnement dans l'État de Palestine, Zaghloul Samhan, a exposé les résultats de la réunion consultative régionale sur les questions relatives à l'environnement et aux ressources naturelles, des réunions de 2019 du Forum arabe pour le développement durable et du forum politique de haut niveau, qui avaient eu lieu en février 2019. L'expert stratégique des orientations du Sommet mondial sur la société de l'information et du forum arabe sur la gouvernance d'Internet au Koweït, Qoussei el-Chatti, a présenté les documents issus de la deuxième réunion du forum arabe de haut niveau au sujet du Sommet mondial sur la société de l'information et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, organisée en mars 2019. L'expert principal à la Ligue des États arabes, Hammou Laamrani, a présenté les résultats de la réunion consultative régionale sur les changements climatiques organisée en prévision du Forum arabe pour le développement durable et du forum politique de haut niveau, en mars 2019. Enfin, le Directeur exécutif du réseau d'organisations non gouvernementales arabes spécialisées dans le développement, Ziad Abdel Samad, a évoqué les documents les plus récents publiés par le forum régional de la société civile avant la tenue du Forum arabe pour le développement durable, en avril 2019.

Septième séance – Le Forum arabe pour le développement durable dans le contexte régional et mondial

- 24. La responsable du développement durable à l'Unité du Programme 2030 à la CESAO, Maisaa Youssef, a animé la séance, à laquelle ont pris la parole l'ancien membre du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, Mohammed Khalil et le Directeur de la Division des changements climatiques à la Banque islamique de développement, Ahmad Al Oabbany.
- 25. La séance visait à offrir l'occasion d'examiner les messages du Forum arabe pour le développement durable, ainsi que le statut du Forum en tant que mécanis me régional regroupant les divers partenaires concernés par la promotion du développement durable dans la région, et d'envisager les perspectives à court, à moyen et à long terme, alors que les pays de la région et les institutions régionales et internationales qui y travaillaient se préparaient à participer à la réunion du forum politique de haut niveau à New York dans l'année en cours. Les participants ont souligné que les messages devaient être examinés de manière globale, étant donné que les efforts de développement durable aux plans national et international ne pouvaient pas se limiter à la réalisation du Programme 2030. Ils ont parlé de la corrélation étroite entre l'inégalité au sein des États et entre eux, du fait que les systèmes économiques en vigueur n'étaient pas très différents et qu'ils entraînaient une augmentation des taux de pauvreté et d'appauvrissement à l'intérieur et à l'extérieur des États. Il importait donc de se lancer dans les réformes et la diversification aux plans économique et institutionnel, de tirer parti de la révolution numérique pour doter les pays des moyens d'utiliser leurs diverses ressources

humaines, d'encourager la coopération et l'intégration régionales et d'élaborer des plans à valeur ajoutée pour l'économie afin d'obtenir le financement nécessaire au développement. Les participants ont également exposé les points d'intersection et de convergence entre le Programme 2030 et l'Accord de Paris relatif au changement climatique.

26. Maisaa Youssef a clôturé la réunion de 2019 du Forum arabe pour le développement durable en présentant un résumé des conclusions et des messages élaborés par les participants au cours des trois journées consacrées à cette réunion. Au cours du débat général qui a suivi, les participants se sont entendus sur un certain nombre d'idées et de mesures qui pourraient appuyer les efforts nationaux et régionaux déployés pour la réalisation des plans nationaux de développement durable à la lumière du Programme 2030.

C. Séances thématiques

27. Neuf séances thématiques ont été organisées dans le cadre de la réunion du Forum. Certains objectifs et aspects du développement y ont été examinés en profondeur, conformément à la résolution 70/299 de l'Assemblée générale sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial, dans laquelle le groupe d'objectifs devant être examinés en profondeur en 2019 était indiqué.

I. Inclusion, autonomisation et égalité: moyens de parvenir à la paix et au développement (Séance tenue sous les auspices de la CESAO et du Programme des Nations Unies pour le développement)

- 28. Le Conseiller régional en matière de gouvernance et de consolidation de la paix à la CESAO, Karam, a animé la séance, au cours de laquelle le Coordonnateur principal de la Common Space Initiative, Omar Abdulaziz Hallaj, la Professeure assistante de sciences sociales à l'Université de Bir Zeït en Palestine, Eileen Kuttab, le Directeur de la Josef Korbel School of International Studies à l'Université de Denver aux États-Unis d'Amérique, Jonathan Moyer, le Directeur du Bureau régional de l'UNESCO pour la science dans les pays arabe, et Ghaith Fariz, ont pris la parole.
- 29. Les participants ont examiné la relation entre la consolidation de la paix et le développement d'une part, et les trois principes d'inclusion, d'autonomisation et d'égalité d'autre part, la manière dont le manque d'inclusion, d'autonomisation et d'égalité contribuait à l'exacerbation du conflit et les incidences des conflits et de l'occupation sur l'application de ces trois principes. Ils ont dressé un tableau de la dégradation de la situation du développement en Palestine en raison de l'occupation israélienne en considérant que cette occupation était responsable du retard de la Palestine et de son peuple dans la réalisation du développement durable. Le débat a également porté sur le Yémen, où le conflit avait abouti à une chute brutale des divers indicateurs de développement dénotant un retard dans de nombreux domaines même des années avant le conflit. Les intervenants ont considéré que le meilleur moyen de régler la situation était le lancement d'un processus de paix civile s'accompagnant d'un relèvement économique et de mesures de protection des institutions. En ce qui concerne la Syrie, ils ont mis l'accent sur le conflit qui avait abouti à la détérioration de tous les secteurs, compromis les droits à tous les égards, créé un problème de déplacement et augmenté les taux de pauvreté. Ils ont constaté que les rivalités entre certaines organisations de la société civile et le recours de ces organisations à des sources de financement étrangères douteuses n'avaient fait qu'aggraver la crise. Parallèlement, des solutions ont été proposées, notamment le recours à la diplomatie scientifique au service du développement pour l'examen des questions de conflit.

19-07093 **17/24**

- II. Promotion de l'action climatique dans la région arabe (Séance tenue sous les auspices de la CESAO et de Ligue des États arabes)
 - 30. La Directrice de la Division des politiques de développement durable à la CESAO, Roula Majdalani, a animé la séance, à laquelle ont participé le Président du groupe des négociateurs arabes sur les changements climatiques, Ayman Shasly, la Directrice du Centre for Arab Unity Studies au Liban, Luna Abou Soueïré, le Chef du Département de la coopération pour le développement pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à l'Ambassade suédoise en Jordanie, Peter Lundberg, le Président du centre national de gestion des risques de catastrophe en Palestine, Mohamed Odeh Qasrawi, la Présidente de l'association Femmes Bladi pour le développement durable au Maroc, Samia El Baouchi, et le Directeur de la Division de l'environnement, du logement et des ressources en eau à la Ligue des États arabes, l'Ambassadeur Djamel Eddine Djaballah.
 - 31. La séance a comporté deux tables rondes. La première a porté sur la préparation du climat favorable à la lutte contre les effets des changements climatiques. Les participants y ont passé en revue les points de vue régionaux et internationaux à l'égard des questions climatiques et affirmé que l'intégration des institutions publiques était nécessaire pour renforcer l'action climatique dans la région arabe. Ils ont signalé que les mesures d'adaptation constituaient une priorité pour la région, en particulier pour les sociétés vulnérables confrontées aux effets destructeurs des phénomènes climatiques extrêmes et des catastrophes naturelles. Au cours de la seconde table ronde, les participants ont examiné l'expérience palestinienne dans la lutte contre les changements climatiques et l'atténuation de leurs effets et le rôle que jouait la société civile en faisant pression sur les gouvernements pour les inciter à prendre des mesures dans ce domaine. Les participants ont souligné l'importance de l'intégration et de la coopération régionales pour le partage des charges imposées par les changements climatiques, la lutte contre leurs effets et le règlement des problèmes posés par ces changements.
- III. Garantie d'une participation régulière et étendue des adolescents et des jeunes dans la région arabe : échange de vues [Séance tenue sous les auspices de l'UNESCO, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)]
 - 32. La journaliste à Net-Med Youth au Liban, Leticia Haddad, a animé la séance, à laquelle ont participé l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, Jayathma Wickramanayake, (par message vidéo), le directeur de projet à l'Association tunisienne pour le management et la stabilité sociale, Abdelaziz Bouslah, l'étudiant en droit à l'Université islamique du Liban, Mohammad Makki Kalaaji, la représentante du forum de la jeunesse dans la région arabe en Égypte, Hager Ebaid, et le Directeur général de l'Observatoire national de la jeunesse au Ministère tunisien de la jeunesse et des sports, Foued Aouni.
 - 33. Les interventions ont porté sur les avis et les appels des jeunes au sujet de leur rôle dans la prise des décisions qui affectent leur présent et leur avenir et sur un ensemble de mesures qui pourraient être prises aux niveaux national et régional, y compris les filières de participation officielles et non officielles. Les participants ont mis en évidence la nécessité d'assurer un cadre juridique qui permette d'accroître les investissements en faisant participer les jeunes dans divers domaines de développement et en garantissant leur participation au processus de prise de décisions. Ils ont évoqué comme exemples la stratégie de l'Organisation des Nations Unies intitulée Youth 2030, qui considère que les jeunes sont essentiels au changement et s'attache à les autonomiser et à améliorer leurs compétences, le réseau d'éducation par des pairs du Fonds des Nations Unies pour la population (Y-Peer),

initiative globale visant à promouvoir, par des jeunes et auprès de jeunes, des modes de vie sains qui aident à prendre des décisions responsables. Les orateurs ont souligné qu'il importait d'autonomiser les jeunes dans la région arabe en les faisant participer à la conception des orientations nationales, en leur permettant d'assumer tous leurs rôles de manière responsable et autonome, en soutenant leur participation sociale et politique et en rénovant et en créant des méthodes pour communiquer avec eux et traiter des questions qui les intéressent et de donner la priorité aux jeunes marginalisés. Ils ont souligné également qu'il fallait recueillir des données sur les jeunes en particulier et effectuer des enquêtes approfondies qui permettent de bien faire connaître les besoins précis des jeunes dans la région arabe.

- IV. Avenir de l'emploi et son incidence sur l'égalité entre les sexes maternité, emploi et économie domestique dans les États arabes [Séance tenue sous les auspices de l'Organisation internationale du Travail (OIT)]
 - 34. La Conseillère régionale pour l'égalité entre les sexes et la non-discrimination à l'Organisation internationale du Travail, (bureau régional pour les États arabes), Frida Khan, a animé la séance, à laquelle ont participé la Directrice du Centre de la femme à la CESAO, Mehrinaz El Awady, le Directeur régional d'ONU-Femmes en Asie et dans le Pacifique, Mohammad Naciri, la Ministre d'État libanaise pour l'autonomisation sociale et économique des jeunes et de la femme, Violette Safadi, le Professeur de statistique à la faculté de l'économie et des sciences politiques de l'Université du Caire et Président exécutif et membre du centre égyptien des recherches sur l'opinion publique, Magued Osman, le Secrétaire au Gouvernement de Punjab, Service de la promotion de la femme, Irum Boukhari, la Chef de la section de l'égalité des sexes et de la recherche sociale à l'institution nationale jordanienne de la sécurité sociale, Rana Musleh, et le Directeur général adjoint à l'Organisation internationale du Travail, Greg Vines.
 - 35. Les interventions ont porté sur les changements survenus sur le marché du travail pour de nombreuses raisons, notamment les progrès technologiques, les changements climatiques et l'évolution des caractéristiques démographiques, et qui offriront d'innombrables nouvelles possibilités d'emploi, surtout dans le domaine de l'intelligence artificielle et de l'analyse des données, tout en entraînant la suppression de beaucoup d'autres emplois actuels. Les intervenants ont ensuite examiné l'incidence de cette situation sur la participation des femmes sur le marché du travail. Ils ont précisé qu'il fallait se doter d'une structure professionnelle solide en ce qui concerne les activités de soins afin de permettre aux femmes de participer à la vie économique et de contribuer à l'économie nationale et au processus de développement. Pour tirer parti des nouvelles possibilités, il faut que les gouvernements et la société civile assument leurs rôles respectifs. Les gouvernements doivent garantir les droits des femmes dans la vie de tous les jours et en ligne et renforcer leurs capacités et assurer l'accès à la technologie à tous les segments de la société. Les intervenants ont également souligné la nécessité d'harmoniser les recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organisation internationale du Travail quant à la durée du congé de maternité et au minimum de six mois recommandé pour l'allaitement au sein exclusivement.
- V. Consultations régionales au sujet du plan d'action visant à intégrer le volontariatau Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région de la CESAO (Séance tenue sous les auspices du programme des Volontaires des Nations Unies et de la CESAO)
 - 36. Le Directeur général du Cabinet du Premier Ministre palestinien, Mahmoud Ataya, a dirigé la séance, qui a été animée par le Directeur exécutif au sein du réseau d'organisations non gouvernementales arabes pour le développement, Ziad Abdel

19-07093 **19/24**

Samad. Les observations liminaires ont été présentées par le Directeur du Service du Développement social à la CESAO, Frederico Neto, et le Directeur régional pour les États arabes, l'Europe et la Communauté des États indépendants au programme des Volontaires des Nations Unies, Jason Pronyk. Sont intervenus l'Envoyée spéciale du Secrétaire général de la Ligue des États arabes pour les questions humanitaires, Sheikha Hissa al-Thani, la Chef de la Section des services consultatifs au programme des Volontaires des Nations Unies, Emma Morley, la Secrétaire générale, inspectrice des finances et chargée de mission au Ministère marocain de la jeunesse et des sports, Nadia Ben Ali, et le conseiller régional pour les statistiques de l'emploi à l'Organisation internationale du Travail, Nader Keyrouz.

37. Les participants ont examiné le rapport de synthèse concernant le plan d'action pour la région de l'Asie occidentale établi par le programme des Volontaires des Nations Unies et souligné l'importance du volontariat pour la réalisation du développement durable, en particulier dans la région arabe où les jeunes et les femmes constituent la plupart des volontaires. Le débat a porté sur les difficultés qui accompagnaient le travail volontaire, notamment la garantie de la sincérité et de la fiabilité des volontaires dans les pays en conflit, l'exploitation des volontaires de la part des propriétaires d'entreprises, la garantie des résultats que les volontaires attendent du travail accompli. Les participants ont passé en revue des expériences nationales de travail volontaire organisé par les gouvernements et les moyens utilisés pour évaluer ce travail, l'Organisation internationale du travail ayant élaboré un guide de l'évaluation qu'un certain nombre de pays étaient en train de tester. Ils ont souligné que les États arabes devaient échanger des données d'expérience sur le travail volontaire et organiser des consultations au sujet du plan d'action visant à intégrer le volontariat au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et cela dans la période précédant la réunion technique internationale en 2020.

VI. Réexamen de l'inégalité dans les pays arabes [Séance tenue sous les auspices de la CESAO et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)]

- 38. La Ministre égyptienne de la planification, du suivi et de la réforme administrative, Hala El Saeed, a animé la séance, à laquelle ont participé le Professeur de sciences économiques à l'Université d'Ottawa (Canada), Paul Makdisi, le Chef de la Section du développement économique et de la pauvreté à la CESAO, Khalid Abu-Ismail, le Chef de la Section de la justice sociale à la CESAO, Oussama Safa, le Directeur adjoint du Bureau du Rapport sur le développement humain, Thangavel Palanivel, et le Chef de la Section de statistique au même bureau, Milorad Kovačević. Le Directeur administratif de l'Economic Research Forum, Ibrahim Badawi, la représentante du centre de recherches sociales de l'Université américaine du Caire, Sherine Shawky et la Directrice générale de la stratégie iraquienne de réduction de la pauvreté, Najla Ali Murad, ont pris part au débat.
- 39. Les participants ont passé en revue les messages clefs figurant dans un rapport commun qui devrait être publié par l'Economic Research Forum et la CESAO sur le thème du réexamen de l'inégalité pluridimensionnelle dans les États arabes. Ils ont également examiné les résultats préliminaires du Rapport du développement humain pour 2019 élaboré par le Programme des Nations Unies pour le développement en ce qui concerne l'inégalité dans les niveaux de développement humain. Les débats ont porté sur le degré de cohérence des divers travaux de recherche concernant les manifestations courantes de l'inégalité dans les domaines de la santé et de l'éducation dans la région et sur les défis qui se posaient à la région et au monde et les moyens de les relever. Les participants ont souligné qu'il fallait renforcer l'égalité dans l'enseignement universel et rendre l'éducation des enfants de moins de cinq ans obligatoire et gratuite, compte tenu de son importance pour la préparation des enfants aux étapes suivantes et de son coût élevé. Ils ont souligné également qu'il fallait

examiner les grandes disparités entre les régions d'un même pays et entre pays quant au coût des soins de santé et des services publiques.

VII. Promotion de la justice et de la cohésion sociales grâce à une protection sociale complète dans les pays touchés par un conflit (Séance tenue sous les auspices du PNUD et de l'OIT)

- 40. La professeure à la Higher Education Academy of Social and Political Sciences de l'Université de Bath, Rana Jawad, a dirigé la séance. La Chef de l'équipe du développement intégré du Programme des Nations Unies pour le développement dans les États arabes, Nathalie Bouché, et l'expert principal dans la protection sociale à l'Organisation internationale du Travail, Luca Pellerano, ont présenté des discours liminaires au début de la séance, à laquelle ont participé le Ministre libanais des affaires sociales, Richard Kouyoumjian, la Directrice générale de la stratégie de réduction de la pauvreté au Ministère iraquien de la planification, Najla Ali Mourad, le Conseiller du Ministre palestinien du développement social, Ayman Sawalha, le Directeur général de la Social Security Corporation en Jordanie, Hazim Rahahleh, et le Directeur général du financement extérieur au Soudan, Musa Makin Kabashi.
- 41. Chacun des intervenants a présenté un aperçu des systèmes de protection sociale dans son pays et des difficultés rencontrées par les gouvernements dans la prestation de services sociaux complets et équitables dans un contexte d'occupation et de conflit ou sous le fardeau des flux de personnes déplacées et de réfugiés. L'expérience du Liban et celle de la Jordanie ont été passées en revue, ces deux pays souffrant des conséquences sociales et économiques des déplacements syriens au cours des années précédentes et de la présence de réfugiés palestiniens depuis de nombreuses années. Cette situation avait alourdi les systèmes et les programmes de protection sociale et poussé ces pays à réexaminer les cadres juridiques et légis latifs qui s'y rapportaient. Les participants ont également passé en revue l'expérience de la Palestine où l'occupation réduisait la capacité de l'État d'assurer des services sociaux équitables et universels. Ils ont abordé la situation de l'Iraq et du Soudan où les conflits avaient abouti à une augmentation rapide des taux de pauvreté et nécessité l'adoption de programmes de protection sociale visant essentiellement les habitants des zones touchées, ce qui avait constitué une charge supplémentaire pour les programmes et budgets prévus en matière de protection sociale. Les participants ont mis l'accent sur le rôle des organisations de la société civile et des organismes internationaux dans le renforcement des systèmes de protection sociale, en particulier dans les pays touchés par les conflits.

VIII. Renforcement des partenariats comme moyen de promouvoir la cohérence dans les politiques et stratégies nationales destinées à la réduction des risques de catastrophe et à la réalisation du développement durable (Séance tenue sous les auspices du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe)

42. Le Chef du Bureau des Nations Unies pour la gestion des risques de catastrophe, Sujit Mohanty, a animé la séance, à laquelle la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les questions de réduction des risques de catastrophe, Mami Mizutori, a prononcé le discours liminaire. La séance a comporté deux tables rondes, dont la première a porté sur le rôle des parties prenantes en matière de cohérence des politiques et à laquelle la Directrice du développement durable et de la coopération internationale à la Ligue des États arabes, Nada El Agizy, le Chef du Centre national de gestion des risques de catastrophe en Palestine, Mohamed Odeh Qasrawi, et la Directrice adjointe au Ministère tunisien des affaires locales et de l'environnement, Hazar Belli Abdelkefi, ont participé. La seconde table ronde s'est concentrée sur les efforts déployés par les gouvernements pour assurer l'adoption d'une approche de la

19-07093 **21/24**

cohérence des politiques de développement durable faisant intervenir toute la société. Le Coordonnateur du Groupe arabe d'organisations de la société civile pour la réduction des risques de catastrophes, Emad Adly, la représentante du Groupe arabe pour l'égalité entre les sexes, Hiba al-Hariri, et le Président du Groupe consultatif arabe pour la science et la technologie au service de la réduction des risques de catastrophes, Chadi Abdallah, y ont pris la parole.

- 43. Au cours de la première table ronde, les participants ont abordé les politiques et les mesures de réduction des risques de catastrophe et l'importance des partenariats pour réaliser cette réduction dans la perspective de la Ligue des États arabes. Ils ont également examiné les expériences nationales de la Palestine et de la Tunisie. Dans le cadre de la seconde table ronde, les intervenants se sont penchés sur le rôle joué par les organisations de la société civile pour assurer la réduction des risques de catastrophe, inciter les pouvoirs publics à renforcer la coordination et la collaboration, recueillir des données et dialoguer avec les gouvernements afin de favoriser l'adoption d'une démarche fondée sur l'intégration et l'égalité dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe. Ils ont également évoqué le rôle des centres de recherche dans la collecte des données et la collaboration avec les gouvernements dans ce domaine.
- IX. Ne laisser personne de côté: Égalité entre les sexes, autonomisation de la femme et inclusion [Séance tenue sous les auspices de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)]
 - 44. La responsable des affaires sociales à la CESAO, Rouba Arja, a animé la séance, à laquelle ont participé la Directrice régionale de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Rasha Abouelazm, la Conseillère politique à l'Entité des Nations pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Simone Ellis Oluoch-Olunya, le Directeur du Centre national Mohammad VI pour les personnes handicapées, Khalid Benhassan, le membre du Conseil consultatif et Présidente exécutive de l'association d'intervention précoce auprès des enfants handicapés au Sultanat d'Oman, Sabah al-Bahlani, l'artiste fondatrice d'une galerie des arts et défenseure des personnes handicapées à Oman, Safiya al-Bahlani, l'ancienne Secrétaire générale du Conseil national pour les questions de handicap et membre du Parlement égyptien, Heba Hagrass, et la spécialiste des questions sociales à la Division du développement social de la CESAO, Angela Zettler.
 - 45. Les interventions ont porté sur les obstacles qui exposaient certains groupes au risque d'exclusion et sur les difficultés qui empêchaient l'inclusion de ces groupes dans les divers domaines du développement durable. Les participants ont examiné les stratégies et les meilleures pratiques qui permettraient aux personnes handicapées de jouir de tous les droits et de participer au développement durable et d'en profiter. Ils ont également abordé les programmes et stratégies adoptés par l'Organisation des Nations Unies pour garantir l'inclusion de ces groupes dans toutes les sociétés, notamment un projet sur la masculinité, qui se penche sur les rôles joués par les femmes et les hommes, en particulier au sein d'une même famille, et prévoit d'intégrer les personnes handicapées dans ses activités, la stratégie des Nations Unies sur l'inclusion des personnes handicapées et la stratégie consacrée aux femmes et aux filles handicapées, initiative sans précédent. Les participants ont conclu que malgré ces réalisations, des mesures pouvaient encore être prises dans le milieu du travail pour garantir l'inclusion des personnes handicapées, leur préparer un climat favorable en leur permettant de travailler à distance, en leur donnant de l'assurance et en les dotant des outils et des dispositifs technologiques dont ils auraient besoin, et commencer à formuler des lois qui les intègrent et ne les considèrent pas comme une minorité.

D. Séance de clôture

46. M^{me} El Korri a clôturé la réunion du Forum en affirmant que l'attachement de la CESAO à une démarche participative avait été essentiel au succès de la réunion. Tous les participants avaient contribué à l'établissement de la version définitive des messages clefs qui allaient être présentés au forum politique de haut niveau pour le développement durable.

III. Participation

- 47. Plus de 300 personnes ont participé à la réunion du Forum, notamment des représentants des organisateurs, à savoir la CESAO, la Ligue des États arabes, les institutions et organismes des Nations Unies travaillant dans la région arabe, y compris les membres du Mécanisme de coordination régionale pour les États arabes, des représentants de haut niveau des gouvernements, des parlements, de la société civile, des centres d'expertise, du secteur privé, des organisations régionales et arabes, des grands groupes, des entités régionales chargées du développement durable et des caisses de financement dans la région arabe et les représentants de plusieurs médias.
- 48. L'Organisation des Nations Unies a été représentée par la Vice-Secrétaire générale et par des représentants des entités suivantes : Organisation internationale du Travail, Programme des Nations Unies pour le développement, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, FNUAP, Organisation mondiale de la Santé, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, UNICEF, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Programme alimentaire mondial, Organisation internationale pour les migrations, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, programme des Volontaires des Nations Unies et CESAO.
- 49. Plus de 70 délégués des 15 États arabes suivants ont représenté des ministères et des entités chargés du développement durable : Arabie saoudite, Égypte, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Soudan, Tunisie, Yémen et État de Palestine.

19-07093 23/24

Annexe

Documents finals des réunions préparatoires des réunions de 2019 du Forum arabe pour le développement durable et du forum politique de haut niveau

Deuxième Semaine arabe du développement durable consacrée à l'action future, novembre 2018 (disponible en arabe) http://www.lasportal.org/ar/Sectors/Dep/Pages/DepVersions Details.aspx?ReqID=355&RID=74&SID=1

Première conférence sur le financement du développement durable, novembre 2018 (disponible en arabe) https://www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/events/files/conference report arabic.pdf

Réunion du forum de la jeunesse dans la région arabe, décembre 2018 disponible en arabe) https://arabstates.unfpa.org/sites/default/files/pub-df/Ar%20Reg%20 Youth%20Forum2018 final%20for%20web%205-3-2019.pdf

Réunion du forum parlementaire consacré au Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région arabe, décembre 2018 (disponible en arabe) https://www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/events/files/report-parliamentary-forum-sdgs.pdf

Consultation régionale sur l'environnement et les ressources naturelles en préparation des réunions de 2019 du Forum arabe pour le développement durable et du forum politique de haut niveau, février 2019 (disponible en arabe) https://www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/events/files/outcome_docum ent-env_a.pdf

Deuxième réunion du forum arabe de haut niveau au sujet du Sommet mondial sur la société de l'information et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, mars 2019 (disponible en arabe) https://www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/events/files/bayan khitami.pdf

Consultation régionale sur les changements climatiques en préparation des réunions de 2019 du Forum arabe pour le développement et du forum politique de haut niveau, mars 2019 (disponible en arabe)

 $https://www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/events/files/climate_change_consultation-outcome_document-arabic.pdf$

Deuxième réunion du forum régional de la société civile précédant la réunion de 2019 du Forum arabe pour le développement durable, avril 2019 (disponible en arabe) http://www.annd.org/data/file/files/Outcome%20document draft.pdf